

## **Nouveaux arrivants**

*Lors d'une première inscription, une preuve d'identité de l'enfant **ET** du parent devront être présentées.*

### **Preuves d'identité acceptées**

- Acte de naissance (incluant les noms et prénoms des parents)
- Acte de naissance ou carte d'identité nationale pour une personne née ailleurs qu'au Québec
- Carte ou certificat de citoyenneté canadienne
- Confirmation ou carte de résidence permanente
- Document d'immigration (Permis de travail, permis d'études, permis de séjour, fiche de visiteur, certificat d'acceptation ou de sélection du Québec, document du demandeur d'asile, Programme fédéral de santé intérimaire, avis de décision pour réfugié de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
- Certificat du jugement d'adoption
- Confirmation d'un jugement d'adoption